

aux uns et tout aux autres. Depuis que Dieu m'a fait la grâce de me donner à la Société de Marie, je n'ai eu qu'un seul désir, celui de la voir se constituer et se développer dans toutes ses parties. Tous mes travaux par le passé ont eu pour but le plein succès de cette œuvre, et jusqu'à la mort, s'il plaît à Dieu, je poursuivrai ce but. »

Le 8 décembre 1830, les Pères de l'Hermitage, MM. Champagnat, Séon, Bourdin et Pompallier, avec l'autorisation du P. Colin et de l'ordinaire du diocèse, élurent pour supérieur M. Champagnat.

Après l'élection, les trois autres prêtres, s'étant mis à genoux, demandèrent sa bénédiction; mais, par humilité, il voulut que tous ses confrères le bénissent avant de recevoir eux-mêmes sa bénédiction.

Le 18 du même mois, Sa Grandeur l'archevêque de Lyon, par une lettre de M. Cattet, vicaire général, reconnaît et proclame M. Champagnat comme supérieur de la Société de Marie, tant des prêtres que des frères, dans le diocèse de Lyon.

« Quoi qu'il en coûte à votre modestie, est-il dit dans cette lettre, à M. Champagnat, vous vous regarderez comme chargé de la part de Dieu de la direction de la Société de Marie, ayant soin de rapporter au chef du diocèse les causes majeures, et de nous informer de temps en temps de l'état de votre Société..... Tous les prêtres et les frères de la Société de Marie vous obéiront comme à leur père. Sans prendre le nom de Père publiquement, pour ne pas donner ombrage à nos ennemis, vous aurez réellement des sentiments de père pour les membres de cette Société » (*Vie du P. Colin*, 1<sup>er</sup> vol., p. 189).

L'élection d'un chef ou l'établissement d'un centre d'unité, comme on l'appelait alors, attendu que ce chef n'était pas proprement un supérieur, et que les Pères, soit ceux de Lyon, soit ceux de Belley, restaient sous la dépendance de l'ordinaire, était une affaire capitale pour le succès de l'œuvre qui

depuis fit de rapides progrès. Bien que le Père Colin n'exerçât sur les membres de l'association qu'une autorité de direction et de conseil, les effets de cette autorité n'en furent ni moins grands ni moins précieux. Dès lors, l'avenir de la Société se montra plein d'espérance, et son établissement parfait et définitif n'était qu'une affaire de temps, dont même il était facile de prévoir le terme et de calculer la durée. Les Pères qui étaient dans le diocèse de Belley s'occupaient, les uns à l'enseignement dans le petit séminaire de cette ville, les autres à des missions dans les campagnes. Ceux qui étaient à l'Hermitage s'employaient aussi à la prédication dans les paroisses voisines, et même aux missions; car la direction des frères ne suffisait pas à les occuper.

Le genre de vie des frères et leur règle ne pouvant convenir à des prêtres qui avaient un but et un ministère différents à remplir, le Père Champagnat comprit qu'il était nécessaire de les séparer et de les établir en communauté. Il offrit pour cela le domaine et la maison de la Grange-Payre, près de Saint-Chamond. Mgr l'archevêque et le Père Colin approuvaient ce projet, et on était au moment de l'exécuter, quand une proposition de M. Rouchon, curé de Valbenoîte, le fit abandonner. Le vénérable curé, qui avait acquis l'ancien couvent des bénédictins avec les jardins et les autres dépendances, s'offrit à les laisser à la Société, si les Pères consentaient à s'y établir et à faire avec lui le service de la paroisse. Monseigneur ayant disposé des vicaires, les Pères prirent possession de la maison et se constituèrent les aides du curé. Le Père Séon fut établi supérieur de la communauté de Valbenoîte. Les Pères Bourdin et Chanut passèrent à Belley pour professer les belles-lettres, et furent remplacés à l'Hermitage par les Pères Servant et Forest, et ces derniers par les Pères Matricon et Besson qui ont rendu de si grands services aux frères.

De son côté, le Révérend Père Colin travaillait à faire approuver la Société par le Saint-Siège. En 1833, muni de

lettres de recommandation de Nosseigneurs l'archevêque de Lyon et les évêques de Belley et de Grenoble, il alla à Rome pour solliciter cette faveur. Le plan, l'histoire et les constitutions fondamentales de l'institut furent soumis à la congrégation des évêques et réguliers, qui approuva le tout, après un long et sérieux examen. Peu de jours après, c'est-à-dire le 29 avril 1836, Notre Saint Père le Pape Grégoire XVI autorisa la Société des prêtres maristes, et lui confia la mission de la Polynésie. Dire ce qu'éprouva de joie, de bonheur et de consolation le Père Champagnat à la réception de cette nouvelle, est chose impossible.

Après avoir fait rendre à Dieu d'humbles actions de grâces pour cette insigne faveur, il écrivit au Révérend Père Colin pour lui demander à faire les vœux de religion. Le Père Colin lui répondit : « Vous savez que le bref d'approbation de la Société nous autorise à élire un supérieur général. En attendant, je suis très éloigné de vouloir me regarder comme tel, et, en conséquence, d'agir en cette qualité. Je consens, jusqu'à cette élection, à continuer, comme par le passé, à être le point de ralliement; mais je me garderai bien de recevoir des vœux. Il n'est pas moins vrai que vos dispositions m'édifient grandement; je voudrais bien que tous les autres confrères pensassent et agissent comme vous; j'espère que Dieu leur en fera la grâce avec le temps. »

Comme on le voit, la modestie du Révérend Père Colin ne lui permettait pas de se regarder comme supérieur, quoique dans l'idée de ses confrères, il en eût toute l'autorité en sa qualité de fondateur et par le libre choix qu'on avait fait de lui. Au reste, le moment était venu où cet état de choses devait être régularisé. Pour se conformer au bref qui leur permettait de se choisir canoniquement un supérieur général, les Pères se réunirent tous à Belley pour procéder à cette élection. Elle eut lieu à la suite d'une retraite, et la majorité des suffrages s'étant portée sur le Révérend Père Colin, il fut bien obligé de se soumettre et de reconnaître la volonté de

Dieu dans le vœu de ses confrères. Quelques-uns des Pères eurent la pensée de nommer le Père Champagnat supérieur général; d'autres, en plus grand nombre, l'auraient choisi pour assistant; mais ils comprirent que le gouvernement des frères l'occupait trop pour pouvoir conduire en même temps la branche des Pères, surtout dans ces commencements où il y avait tant à faire pour l'organisation des deux parties de l'œuvre. Aussitôt après l'élection du supérieur général, le Père Champagnat, s'approchant du nouvel élu, lui promit au nom de ses confrères que tous s'efforceraient de lui alléger le fardeau de la supériorité par leur obéissance et leur dévouement.

A cette même retraite, les principaux Pères se lièrent à l'institut par les vœux de religion. Le Père Champagnat, qui avait été un des premiers à demander à les faire, se fit remarquer par la ferveur et le contentement avec lesquels il les prononça.

Cette joie et cette ferveur ne pouvaient venir que d'une vertu extraordinaire; car, étant fondateur des frères et reconnu supérieur des Pères par l'autorité diocésaine, l'obéissance devait être pour lui particulièrement difficile. Dans un entretien particulier, qui eut lieu à la retraite de 1837, le P. Colin qui avait à cœur de bien régulariser cette situation, lui représenta qu'étant religieux et ayant fait vœu d'obéissance, sa charge de supérieur devait subir quelques modifications. L'humble et saint religieux se montra tout disposé d'avance à agir avec la plus entière soumission envers son vénéré supérieur, qui était à ses yeux le représentant de Dieu lui-même. Le R. P. Colin fit observer que ses bonnes dispositions ne faisaient doute pour personne, mais qu'elles ne suffisaient pas pour mettre toutes choses dans un ordre parfait. A ces mots, le Père Champagnat comprit ce qui lui était demandé et s'écria : « Oh! Monsieur le supérieur, je donne volontiers ma démission; ce qui me chagrine en cela, ce n'est pas de renoncer à la supériorité, mais c'est de voir qu'on

use de précautions pour me le dire. » Et sur-le-champ, prenant une feuille de papier et une plume, il rédigea l'acte de sa démission qu'il remit entre les mains du Père Colin. Celui-ci l'accepta; puis, au nom de l'obéissance religieuse, le nomma supérieur de l'institut des Petits-Frères de Marie. L'ordre et l'harmonie de la vie régulière étaient ainsi parfaitement établis dans la société, et un grand exemple d'obéissance était donné à tous les Maristes présents et à venir.

C'est ainsi que la société se trouva définitivement constituée par l'autorisation du Saint-Siège, par l'élection de son chef et par les vœux de ses premiers membres. Avant de se séparer, les Pères réglèrent ce qui concernait la mission de la Polynésie, et ils arrêtaient que la maison principale de l'institut serait à Lyon.

Dès que tout fut terminé, le Père Champagnat repartit pour l'Hermitage afin de préparer la retraite des frères. C'était lui qui, dans ces circonstances, avait toujours fait les conférences sur la règle et sur les devoirs des frères. Bien que ses instructions fussent toujours pleines d'intérêt, il fut encore plus touchant, plus solide et plus pathétique cette année qu'à l'ordinaire. Les conférences sur le bonheur de la vie religieuse, sur les vœux et sur le zèle pour l'instruction chrétienne des enfants, furent ravissantes, et l'impression qu'elles produisirent sur les frères fut si profonde qu'elle ne s'est jamais effacée.

Comme nous l'avons dit, Rome, en approuvant la société, lui avait confié la mission de la Polynésie. Le Père Pompallier, choisi pour chef de cette mission, fut en même temps fait évêque, et prépara son départ pour la fin de l'année 1836. Quatre Pères et trois frères lui furent adjoints pour partager ses travaux et ses sacrifices. Le Père Champagnat, dont toute la vie avait été employée au salut des âmes, fut pris d'une sainte envie pour une aussi belle vocation. Il demanda au R. P. Colin la faveur de faire partie de la colonie de missionnaires qui partait pour l'Océanie, afin de consacrer

ses derniers jours et le peu de forces qui lui restaient à l'instruction et à la sanctification des infidèles. Le R. P. Colin, extrêmement édifié de son zèle et de son dévouement, lui répondit : « Vous faites plus de bien en France que vous n'en pourriez faire dans l'Océanie. Votre mission à vous n'est pas d'aller en personne évangéliser ces peuples, mais de leur préparer des apôtres pleins de zèle et de l'esprit de sacrifice. » L'obéissance ne permit pas au bon Père d'insister, et son humilité lui fit même croire qu'il était indigne de cette faveur; mais tout en se résignant, il ne pouvait s'empêcher de laisser paraître le désir qu'il en avait.

Quelque temps après, s'entretenant avec M. Douillet, directeur du petit séminaire de la Côte-Saint-André, et la conversation étant tombée sur la mission de l'Océanie, il s'écria : « Ah ! si j'étais moins âgé et plus robuste, que j'irais volontiers moissonner dans ce champ ! mais on ne veut pas de moi, parce qu'on voit que je ne suis bon à rien. » — « Je compris de plus en plus, dit M. Douillet en rapportant ce trait, qu'il était dévoré du désir de travailler au salut des âmes et de remporter la palme du martyre. » S'il ne lui fut pas donné de consacrer ses derniers jours au salut des peuples de l'Océanie, il s'en dédommagea en préparant de bons frères catéchistes pour cette mission. Pendant le peu de temps qu'il vécut encore, il en fit partir une douzaine. En outre, il ne laissa échapper aucune occasion de faire prier pour le succès de cette œuvre et d'inspirer aux frères toutes les vertus nécessaires à de bons catéchistes.

« Mes chers frères, » leur disait-il dans une conférence qu'il leur fit sur ce sujet, « nous avons de grandes actions de grâces à rendre à Dieu de ce qu'il nous choisit pour porter la lumière de l'Évangile à ces infidèles, car cette faveur deviendra une source de bénédictions pour l'institut. Si nous correspondons aux desseins de Dieu sur nous, il nous donnera en même temps tout ce qui nous est nécessaire pour remplir cette tâche difficile, c'est-à-dire le zèle, l'esprit de sacrifice,

les vertus, la sainteté, qui sont les moyens seuls efficaces pour procurer le salut des hommes. Oui, je ne crains pas de l'assurer, et c'est pour moi un grand sujet de joie et de consolation d'y penser, nous aurons un jour des martyrs dans l'institut; des Pères, des frères qui seront immolés par les peuples qu'ils vont instruire, qui donneront leur vie pour Jésus-Christ. Ah! quel bonheur de mourir pour une si sainte et si belle cause! Mais, je le répète, il nous faut être fidèles à Dieu pour mériter de telles grâces. Comprenons donc bien que la Providence, en confiant à l'institut la mission de l'Océanie, nous a chargés de procurer le salut de tous ces sauvages qui dorment à l'ombre de la mort. Gardez-vous de croire que cette tâche n'est que pour ceux qui ont eu le bonheur d'être choisis pour aller dans ces pays lointains : c'est l'œuvre de tous les membres de l'institut. S'il ne nous est pas donné d'y consacrer nos travaux, nos forces et notre santé, nous n'en sommes que plus obligés d'y contribuer par nos prières, par nos bons exemples et par toute sorte de vertus. Que chacun de nous se regarde donc comme chargé de la conversion de ces peuples et qu'il la demande sans cesse à Dieu dans ses prières. Si nous sommes de bons religieux, si nous observons bien notre règle, si nous nous efforçons d'acquérir toutes les vertus de notre saint état, si nous nous tenons bien unis avec Notre-Seigneur, si nous lui disons souvent, mais avec une grande ferveur et une grande confiance, *que votre Nom soit sanctifié*, il nous accordera le salut d'un grand nombre de sauvages. Peut-être verrons-nous au jour du jugement plusieurs frères des plus pieux, des plus vertueux, et qui nous semblent maintenant n'être bons que pour eux, peut-être les verrons-nous, dis-je, avoir contribué davantage à la conversion des infidèles et avoir gagné plus d'âmes à Dieu que ceux qui auront été spécialement choisis pour cette mission. Pour résumer, je dis : 1° qu'une des principales intentions que nous devons nous proposer dans tous nos exercices de piété, c'est la conversion des pécheurs

et le salut des peuples que le Saint-Siège nous a confiés ; 2° que nous devons travailler sans relâche à acquérir les vertus qui sont nécessaires à un bon catéchiste, et qui peuvent nous mériter la grâce d'être choisis pour une aussi sublime vocation: »

Parmi les missionnaires qui firent partie des premiers départs, trois avaient été formés et préparés par le Père Champagnat : c'étaient MM. Pompallier, Servant et Forest. Le bon Père eut aussi la consolation de voir tous les confrères qu'il avait eu tant de peine à réunir et à conserver pendant dix ans, se consacrer à Dieu et se lier à l'institut par des vœux. Ces ecclésiastiques, en l'y comprenant lui-même, étaient au nombre de dix, savoir : MM. Séon, Bourdin, Pompallier, Chanut, Servant, Forest, Matricon, Besson et Terrailon. Ce dernier, peu de mois après sa sortie de l'Hermitage, fut nommé curé de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Chamond. Le Père Champagnat, appréciant ses talents et ses rares vertus, n'avait rien négligé pour le rattacher à l'institut. Quand on eut l'autorisation de Rome, il lui dit : « Vous n'avez plus raison de douter de l'avenir et du succès de l'œuvre. Dieu la veut, puisque l'Eglise l'approuve. » Puis prenant un langage moitié sérieux et moitié plaisant, il ajouta : « Dieu vous a donné vocation pour cette œuvre; vous êtes obligé de répondre à cet appel, si vous ne voulez pas vous exposer à quelque chose de fâcheux. Si vous entrez dans la société, si vous faites vos vœux, je répons de votre salut; mais si vous êtes infidèle à votre première vocation, prenez garde à vous. » En revenant de Belley, après sa profession, M. Terrailon lui disait : « Voilà que j'ai fait mes vœux; reste à vous maintenant à répondre de mon salut; n'oubliez pas que vous m'en avez fait la promesse. — Répondre de votre salut, c'est autre chose, répliqua le Père Champagnat; ce n'est pas tout que de faire des vœux, l'essentiel c'est de les observer. Si donc vous observez vos vœux, vous serez sauvé. Je ne me charge de votre salut qu'à cette

condition. » Quelques instants après, comme la voiture allait très lentement, un des Pères se mit à dire : « Mauvaise voiture, mauvais chevaux, mauvais cocher ! ah ! nous n'arriverons jamais. » Le postillon, l'ayant entendu, se tourne et dit avec humeur : « Mauvais curés ! » A cette apostrophe tous les Pères se prirent à rire et regardèrent M. Terraillon, parce qu'il n'y avait que lui qui fût curé. « Le *mauvais* est tout pour vous, lui dit le Père Champagnat, car il n'y a que vous de curé ; il n'y a pas là de quoi vous rassurer sur votre salut, tant que vous aurez votre cure. Je vous conseille donc de vite vous en défaire. » Il l'abandonna, en effet, sans regret, quelques mois après.

Le Père Terraillon, qui avait toujours été un ecclésiastique pieux, un pasteur plein de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes qui lui étaient confiées, fut en religion un modèle de régularité, d'humilité, de simplicité et d'obéissance.

## CHAPITRE VINGTIÈME

Fondation de nouvelles écoles. Nouvelles démarches faites par le Père Champagnat pour obtenir l'autorisation légale de l'Institut. La santé du bon Père s'altère sensiblement. Ce qui le détermine à se faire nommer un successeur.

DIEU continuait à bénir d'une manière particulière l'Institut des frères, les vocations devenaient tous les jours plus nombreuses, et chaque année était marquée par de nouvelles fondations. C'est ainsi que furent fondés les établissements suivants : en 1835, la Providence Denuzière à Lyon, Saint-Didier-sur-Rochefort dans la Loire et Genas dans l'Isère ; en 1836, Saint-Martin-la-Plaine dans la Loire, Semur-en-Brionnais en Saône-et-Loire, et Saint-Didier-sur-Chalaronne dans l'Ain ; en 1837, Firminy et Perreux dans la Loire, Anse dans le Rhône et Thoissey dans l'Ain. Le personnel de l'Institut s'étant considérablement accru, le Père Champagnat se vit dans la nécessité de faire de nouvelles constructions pour pouvoir loger convenablement les frères aux vacances. La chapelle même étant devenue trop petite, il en construisit une plus vaste, avec une aile de bâtiment ; cette chapelle fut bénite par Mgr Pompallier à la retraite de 1836. Ces travaux furent faits, comme d'habitude, en partie par les frères. Le Père Champagnat, quoique surchargé par les affaires de l'administration, était à la tête des ouvriers, et il bâtissait même une grande partie de la journée. En terminant ce dernier corps de bâtiment, qui faisait de l'ensemble du couvent un rectangle parfait, pressentant sa mort prochaine, il s'écria :